

[Ukraine, un an après] « Former des étudiants ukrainiens francophones est une chance » (M. Schneider)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°280852 - Publié le 24/02/2023 à 14:07

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 03/03/2023 à 07:58



Mathieu Schneider, président du Mens. -
© Université de Strasbourg

« Nous avons un challenge : celui de mener les étudiants actuellement inscrits en FLE (Français langue étrangère) au bout de leur parcours, et d'assurer la reprise de leurs études disciplinaires à la rentrée 2023. Ce sera aussi une chance pour la France : à l'issue, nous aurons des étudiants ukrainiens francophones », déclare Mathieu Schneider, vice-président culture, sciences en société et actions solidaires de l'Université de Strasbourg et président du (Diplôme d'université) réseau Mens, le 20/02/2023.

Il répond aux questions de News Tank dans le cadre d'une série d'articles consacrés à la crise ukrainienne au prisme de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), un an après le début de l'invasion par la Russie, le 24/02/2022.

Selon lui, il y a entre 2000 et 2200 étudiants ukrainiens en France, dans 34 établissements. « Le flux ne s'est pas tari, même s'il a ralenti, avec 10 à 15 % d'étudiants de plus qu'à la rentrée 2022. Il y a eu une phase de stabilisation à l'automne 2022, et actuellement de nouveaux étudiants arrivent. »

Parmi ces étudiants inscrits, 800 à 900 le sont dans des dispositifs spécifiques d'apprentissage du français, notamment à la suite de l'appel à candidatures de Campus France qui a permis de retenir 24 centres de FLE.

« Une vingtaine d'établissements du réseau Mens étaient éligibles et ont pu candidater. Ces aides ont été un immense soulagement et sont arrivées au bon moment, en novembre, avant la clôture de l'exercice budgétaire. »

« Le vrai problème, c'est la pérennité des financements, même pour les étudiants qui sont déjà là. Parmi les établissements sondés, entre 70 et 80 % disent que, s'il n'y a pas d'aides et de financements dédiés, le dispositif ne sera pas reconduit en 2023. »

« Un immense soulagement pour les établissements »

Le MEAE, via Campus France, a débloqué des aides dédiées aux établissements de l'enseignement supérieur pour la formation d'étudiants réfugiés ukrainiens en FLE. Comment ont-elles été reçues et à combien s'élèvent-elles pour l'Université de Strasbourg ?

« Ces sommes sont arrivées
au bon moment »

Ce financement de Campus France a été un immense soulagement, car le principal problème pour les établissements était de disposer de places supplémentaires pour accueillir les étudiants d'Ukraine. Une vingtaine d'établissements du réseau Mens étaient éligibles et ont pu candidater à cet appel.

Le budget destiné à accueillir l'ensemble des étudiants ukrainiens, au niveau national, avait été estimé entre 500 et 700 k€. Et à titre d'exemple, l'Université de Strasbourg a pu obtenir 150 k€ d'aides, soit le coût des 140 places offertes aux Ukrainiens.

Ces sommes conséquentes sont arrivées au bon moment, en novembre, avant la clôture de l'exercice budgétaire. Elles ont permis aux établissements de se projeter sur le second semestre. En effet, les établissements avaient commencé à avancer les sommes nécessaires et se retrouvaient dans une situation budgétaire tendue, d'autant plus avec la hausse de la facture énergétique.

Le bilan est donc très positif, mais avec un bémol. Cet appel est arrivé tardivement et n'a pas concerné tous les établissements. Seuls ceux disposant du Label qualité français langue étrangère ou disposant d'un DU Passerelle pouvaient candidater. Au sein du Réseau Mens, certains établissements ont mis en place des programmes d'apprentissage du français, mais ne disposaient pas de centre de FLE, et n'étaient donc pas éligibles.

Combien y a-t-il d'étudiants ukrainiens en France actuellement ? Quels sont les principaux établissements d'accueil ?

Aujourd'hui, on estime qu'il y a entre 2000 et 2200 étudiants ukrainiens en France, dont 800 et 900 inscrits dans des dispositifs spécifiques d'apprentissage du français. Ces derniers sont des non-francophones, arrivés après le début de la guerre en Ukraine. Les autres étaient en grande partie déjà présents en France au moment du conflit.

Le flux des étudiants d'Ukraine ne s'est pas tari, même s'il a ralenti. Nos statistiques montrent que nous avons entre 10 à 15 % d'étudiants de plus qu'à la rentrée. Il y a eu une phase de stabilisation à l'automne 2022, et actuellement de nouveaux étudiants arrivent. Cela est probablement dû à la situation qui s'est encore tendue et aux combats qui se sont intensifiés, notamment à l'Est. Beaucoup d'Ukrainiens pressentent que le conflit va durer et finissent par se projeter en France. Nous devons donc nous tenir prêts à avoir encore d'autres arrivées, moins massives toutefois qu'il y a un an.

« Nous tenir prêts à avoir
encore d'autres arrivées »

En France, 34 établissements de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) comptent des étudiants d'Ukraine au sein de leurs effectifs. En moyenne, la plupart des établissements ont entre 20 et 30 étudiants déplacés dans leurs dispositifs spécifiques. Certains sites sont plus demandés. À Strasbourg, nous en formons actuellement une centaine, rien que dans notre DU passerelle. Sur un plan géographique, les étudiants ukrainiens sont répartis sur tout le territoire, avec une prégnance en région parisienne, dans le Nord et l'Est.

À l'inverse, y a-t-il des étudiants réfugiés qui ont quitté le système français ?

Certains étudiants sont repartis en Ukraine, ou n'ont pas poursuivi à la rentrée. Les départs se sont plutôt faits au moment de l'été. Ils étaient liés à des situations personnelles, ou à des raisons conjoncturelles. N'oublions pas que l'Ukraine continue de fonctionner, et que certaines universités continuent de tourner avec des cours en présentiel ou à distance. Il y a des étudiants qui sont installés en France, qui ont décroché du système français, mais suivent toujours des cours à distance.

Au sein de votre université, quel montant avez-vous investi dans le DU Passerelle ? D'autres dispositifs ont-ils été mis en place ?

À Strasbourg, le montant investi dans le DU Passerelle pour l'accueil des étudiants d'Ukraine est de l'ordre de 150 k€, soit la somme qui nous a été versée par Campus France. Pour nous, c'est à ce stade une opération blanche, même si nous étions prêts à mettre un financement propre. Mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Le DU correspond à deux ans de formation. Pourrons-nous continuer à ce niveau de financement l'an prochain ? Beaucoup d'établissements sont inquiets et se posent la question.

Lorsque les premiers étudiants d'Ukraine sont arrivés en mars et avril 2022, beaucoup d'établissements ont mis en place des programmes courts. Il s'agissait de cours intensifs. D'autres établissements, comme l'Université de Lille, ont mis en place des certificats universitaires. D'autres encore ont fait des stages intensifs, des cours d'été, etc. C'était une sorte de préaccueil, qui a eu lieu soit au printemps, soit au tout début de l'été.

Est-il possible d'accueillir davantage d'étudiants ukrainiens au sein des établissements de

l'enseignement supérieur ?

Les capacités d'accueil sont atteintes dans un certain nombre de sites. Mais il est toujours possible de pousser un peu les murs et d'accueillir encore quelques étudiants. Le vrai problème, c'est la pérennité des financements, même pour les étudiants qui sont déjà là. Parmi les établissements sondés, entre 70 et 80 % disent que, s'il n'y a pas d'aides et de financements dédiés, le dispositif ne sera pas reconduit en 2023.



Le vrai problème, c'est la
pérennité des
financements. »

Cela signifie en clair que les places ouvertes en plus pour les Ukrainiens ne pourront pas être maintenues. Leurs DU reviendront à un rythme de croisière et il ne pourra pas y avoir autant de places pour les Ukrainiens qu'actuellement, car le flux d'étudiants en exil ne s'est pas tari par ailleurs. Nous n'avons aucune information sur ces financements pour le moment. Les ministères attendent peut-être de voir comment évolue la situation. Sur ce genre de conflit, la visibilité est assez réduite.

Mais il y a d'abord un autre challenge : celui de mener les étudiants actuellement inscrits au bout de leur parcours d'apprentissage du français, et d'assurer la reprise de leurs études disciplinaires à la rentrée 2023. Ce sera aussi une chance pour la France : à l'issue, nous aurons des étudiants ukrainiens francophones. S'ils repartent dans leurs pays, ils seront les ambassadeurs de notre langue et de notre culture, et pourront renforcer les relations entre l'Ukraine et la France. Nous avons tout à gagner à installer une forme de francophonie en Ukraine.

Qu'en est-il des étudiants non-ukrainiens déplacés d'Ukraine ? Ont-ils pu reprendre leurs études en France ?

C'est un sujet de préoccupation. Aujourd'hui, s'ils sont très peu nombreux dans les établissements (entre un et trois, soit un peu moins d'une centaine au total), c'est parce que les conditions de leur accueil ont été très compliquées.

Une circulaire du MESR de juillet ouvrait pourtant la possibilité de leur accorder à eux aussi une protection temporaire. Or, la réalité du terrain est tout autre : sur de nombreux sites, comme à Paris, Lille ou Orléans, les préfetures ne leur ont pas accordé la protection temporaire et ont même prononcé des OQTF (obligations de quitter le territoire français). Aujourd'hui, cette circulaire est donc peu suivie d'effet du côté du ministère de l'intérieur. Beaucoup d'étudiants non-ukrainiens sont obligés de partir, ou renoncent parce qu'ils n'ont pas de financement.



Beaucoup d'étudiants non-ukrainiens obligés de
partir »

La situation des étudiants ukrainiens est meilleure. Ils ont pu partout avoir des aides, si l'établissement disposait d'un DU passerelle habilité. Là où ce n'était pas le cas, comme à Sciences Po Paris, l'établissement a lui-même offert des bourses. De manière générale, il y a donc un fort engagement des établissements, qui ont avancé les fonds avant même de savoir s'il y aurait des aides.

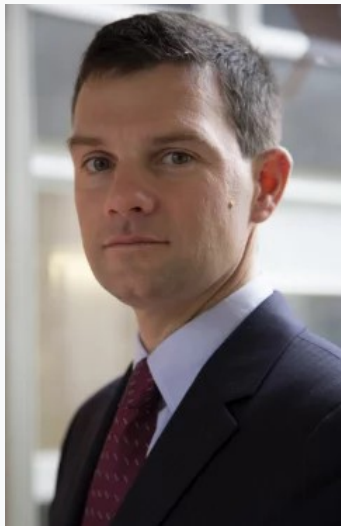
Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur)

Le réseau MENS est né en 2017. Il s'est structuré en association en octobre 2020.

En 2019, un DU passerelle habilité par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) a été créé permettant aux étudiants réfugiés de moins de 20 ans de reprendre leurs études en France tout en ayant accès aux bourses sur critères sociaux.

En 2021, il regroupait 33 DU habilités. Il était composé de :

- 42 établissements ;
- 6 partenaires institutionnels ;
- 9 associations.



Mathieu Schneider

Vice-président culture, sciences en société et actions solidaires @ Université de Strasbourg (Unistra)

Maître de conférences @ Université de Strasbourg (Unistra)

Date de naissance : 21/06/1976

Parcours

Depuis 2014	Université de Strasbourg (Unistra) Vice-président culture, sciences en société et actions solidaires
Depuis 2005	Université de Strasbourg (Unistra) Maître de conférences
Depuis 2017	Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur) Président
2011 - 2015	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur-adjoint de la Faculté des Arts
2009 - 2015	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur du Service universitaire d'action culturelle
2008 - 2011	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur du département de musique
2007 - 2009	Université Marc Bloch Chargé de mission à l'action culturelle

-

Fiche n° 13102, créée le 11/09/2015 à 15:00 - Màj le 13/10/2022 à 11:09

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »